

*Denis Apothélos*

Université de Nancy 2  
et Laboratoire ATILF

## DE L'USAGE ARGUMENTATIF DU PARFAIT D'EXPÉRIENCE

Ceux qui connaissent la dédicataire du présent volume savent qu'elle a excellé dans deux domaines principaux des sciences du langage : d'une part les temps verbaux, comme en témoignent plusieurs articles et son ouvrage de référence sur l'imparfait (Świątkowska, 1987) ; d'autre part les faits discursifs et plus particulièrement énonciatifs, qu'elle a abordés dans sa thèse de doctorat et ses publications sur l'interjection (e.g. Świątkowska, 1977, 2000, 2006). C'est en quelque sorte dans cette double perspective que je voudrais très modestement me situer, en explorant les rapports qu'il y a entre temps verbal et valeur énonciative. Plus exactement, je me propose ici d'étudier quelques usages discursifs associés au parfait d'expérience.

### 1. Qu'est-ce que le parfait d'expérience ?

L'appellation de parfait d'expérience, souvent utilisée en linguistique slave et anglaise<sup>1</sup>, désigne un emploi des tiroirs composés (pour l'anglais et le français) ou des formes imperfectives (pour des langues comme le polonais ou le russe), consistant à signifier qu'une certaine situation a eu lieu (aura lieu) une fois au moins dans le passé (dans le futur). Dans son ouvrage sur l'aspect, Comrie, qui n'envisage dans sa définition que le cas du *present perfect* anglais, caractérise cet emploi de la façon suivante :

The experiential perfect indicates that a given situation has held at least once during some time in the past leading up to the present. (Comrie, 1976, p. 58)

Pour faire voir plus précisément de quoi il s'agit, examinons l'exemple suivant :

(1) J'ai moi-même été rossé à mort. (Anouilh, F<sup>2</sup>)

Ainsi sorti de son contexte, cet énoncé peut recevoir plusieurs interprétations. Deux d'entre elles m'intéressent plus particulièrement. La première est celle qu'on

---

<sup>1</sup> Cf. par ex. Comrie (1976), Guentchéva (1990), Karolak (2007 et à par.). S'agissant du *present perfect*, Leech (1971) parle quant à lui de passé indéfini. – Expression que nous ne retiendrons pas, parce que, comme nous le verrons, cette valeur n'est pas spécifiquement liée au passé. McCawley (1971) utilise quant à lui l'expression de parfait existentiel.

<sup>2</sup> La lettre 'F' qui suit la référence de certains exemples indique que ceux-ci ont été trouvés grâce à la base de données textuelles Frantext, hébergée à l'ATILF.

aurait si (1) apparaissait dans un environnement dans lequel la localisation temporelle de la situation désignée par la forme verbale est définie pour les interlocuteurs (comme ce serait le cas par exemple dans une narration). (1) pourrait alors être glosé comme (1') :

(1') '(A cette occasion/ce jour-là/ensuite...) j'ai moi-même été rossé à mort'.

Dans cette interprétation, (1) désigne une occurrence unique et temporellement repérée de la situation <moi avoir été rossé à mort>. Cette première lecture revient à interpréter le passé composé comme un prétérit, autrement dit un « aoriste de discours » au sens de Benveniste (1959).

La seconde interprétation est celle qu'on aurait si cet énoncé apparaissait dans un contexte où il est question, par exemple, de savoir si l'énonciateur a déjà ou non été rossé à mort au cours de son existence. (1) pourrait alors être glosé comme (1'') :

(1'') 'Il m'est à moi-même déjà arrivé d'être rossé à mort'.

Dans l'interprétation (1''), l'énoncé (1) ne désigne pas une occurrence unique de la situation <moi avoir été rossé à mort> ; bien plutôt, il affirme que cette situation a eu lieu une fois au moins dans le passé. C'est très précisément cette valeur qu'on appelle parfait d'expérience. Elle peut être déclenchée – du moins favorisée – par diverses informations contextuelles. Tel est le cas dans la séquence attestée (2) d'où (1) a été extrait. Dans (2) *J'ai moi-même été rossé à mort* n'est pratiquement interprétable que comme (1'') :

(2) [...] en Angleterre aussi nous sommes fermement partisans des châtiments corporels pour les enfants, cela forme le caractère. *J'ai moi-même été rossé à mort*, je m'en porte fort bien. (J. Anouilh, F)

Il est frappant de constater que cet emploi du passé composé est assez rarement mentionné en aspectologie française (voir toutefois Vet, 1992 ; Ritz, 2002 ; Desclés et Guentchéva, 2003 ; Karolak, 2007), alors qu'il est abondamment discuté dans d'autres traditions linguistiques, notamment slave et anglaise.

Cependant l'expression du parfait d'expérience ne se limite pas, en français, au passé composé. Les autres temps composés, en particulier le plus-que-parfait et le futur antérieur, sont également concernés<sup>3</sup>. En voici deux exemples, qui montrent que la définition de Comrie doit être généralisée (d'où la définition quelque peu alambiquée que j'ai donnée au début de cette section).

(3) J'étais bien fatiguée, nous voyagions par une chaleur étouffante, et mon premier mouvement fut de me jeter tout de mon long sur la natte en entrant dans la chambre qui nous était ouverte. *Probablement nous avions déjà eu sur cette*

---

<sup>3</sup> En ce sens, la caractérisation qu'en donne Karolak (à par.) consistant à dire que le parfait d'expérience « fait abstraction du caractère unique ou répétitif des activités grâce auxquelles l'expérience a été acquise » me paraît meilleure, car plus générale, que celle de Comrie citée plus haut qui ne décrit que le parfait présent.

*terre d'Espagne bouleversée par l'insurrection, des gîtes moins confortables, car ma mère s'écria: « à la bonne heure ! Voici des chambres très propres, et j'espère que nous pourrons dormir. »* (G. Sand, F)

- (4) Quand je serai de nouveau loin de vous, cette nuit même, je prierai à vos intentions, en aveugle, et *je n'aurai jamais prié de si bon cœur.* (G. Bernanos, F)

Le parfait d'expérience se caractérise par un ensemble de propriétés qu'il est intéressant de passer en revue.

**Répétabilité de la situation** – La définition donnée plus haut implique qu'une situation qui n'est pas concevable comme répétable, ne peut pas être désignée au moyen d'un parfait d'expérience (McCawley, 1971, Mittwoch 2008). Ainsi dans (5) le passé composé ne saurait être interprété comme un parfait d'expérience (en principe on ne fait la connaissance de quelqu'un qu'une seule fois) :

- (5) J'ai fait la connaissance de Marcela en 1994 à Anvers.

**Prédication d'existence** – Les énoncés au parfait d'expérience appartiennent à la famille des énoncés existentiels<sup>4</sup> – d'où l'autre appellation de parfait « existentiel », e.g. McCawley (1971). Ils véhiculent donc une prédication d'existence. Cela signifie que leur contenu propositionnel  $p$  est sous la dépendance d'une prédication implicite qu'on peut gloser par l'expression '*il est arrivé que p*', ou '*p a eu lieu*'. Cf. pour (2) : 'il m'est à moi-même arrivé d'être rossé à mort' ; pour (3) : 'Il nous était déjà arrivé, sur cette terre d'Espagne bouleversée par l'insurrection, d'avoir des gîtes moins confortables' ; pour (4) : 'Jamais il ne me sera arrivé de prier de si bon cœur'. Une telle glose est impossible, s'agissant d'un exemple comme (5).

**Intervalle de validation** – Cette prédication d'existence implique nécessairement un intervalle temporel à l'intérieur duquel elle est donnée comme valide. Appelons cet intervalle « intervalle de validation ». Il peut correspondre à des informations implicites, restituables par des expressions telles que *au cours de mon (ton, son, etc.) existence, dans le passé, jusqu'à aujourd'hui*, etc. Dans l'exemple (3), il correspond à une information qu'on peut gloser comme 'au cours des voyages que nous avons faits en terre d'Espagne'. Dans le cas du passé composé interprété comme parfait d'expérience, cet intervalle s'étend, à défaut de spécification, jusqu'au moment de l'énonciation (cf. la définition de Comrie donnée plus haut). Mais dans le cas du plus-que-parfait, il est entièrement localisé dans le passé, comme montre (3). Avec le futur antérieur, il s'étend jusqu'à un repère situé dans le futur, comme le fait voir l'extrait (4).

**Spécifiabilité du nombre d'occurrences de la situation** – Le nombre d'occurrences de la situation, non spécifié par défaut, est toutefois spécifiable. Principalement deux types de spécifications sont possible : du nombre d'occurrences

<sup>4</sup> A ma connaissance les travaux sur ces types d'énoncés remontent à Jespersen (1924).

*stricto sensu* (*deux fois, plusieurs fois, etc.*), et de la fréquence (*rarement, souvent, parfois, plus d'une fois, jamais, toujours, etc.*). De nombreux auteurs ont d'ailleurs noté qu'il existe une affinité étroite entre les temps composés à valeur de parfait d'expérience et les adverbiaux quantifieurs de fréquence (e.g. Leech, 1971 ; Comrie, 1976 ; Dahl, 1985 ; Desclés & Guentchéva, 2003 ; Karolak, 2007). Voici trois exemples illustrant cette collocation.

- (6) *J'ai **rarement** vu spectacle plus laid* que la scène où elle va chercher dans sa gorge un long ruban rouge, censé représenter le cœur, le déroule et puis l'avale. (S. Lifar, F)
- (7) *On a **souvent** comparé le crime à une maladie sociale*, et ce rapprochement n'est pas dénué de valeur. (G. Gurvitch, F)
- (8) *J'ai eu **plus d'une fois** l'occasion de vérifier ce que dit le même Turgot dans un autre endroit de ses ouvrages*. (A. de Tocqueville, F)

La thèse que je voudrais défendre ici est que le parfait d'expérience est systématiquement associé à un mouvement argumentatif. Certains des exemples ci-dessus le font déjà voir clairement. Ainsi dans (2), il me paraît intuitivement clair que l'énoncé d'expérience *J'ai moi-même été rossé à mort* est donné comme un argument en faveur des châtiments corporels, du moins vise à accréditer la thèse suivant laquelle ils « forment le caractère ». Mais, pour développer quelque peu cette idée, il est nécessaire que je précise ce que j'entends ici par argumentation.

## 2. La notion d'argument

Les faits linguistiques, ou plus généralement discursifs, qui relèvent de l'argumentation au sens général du terme sont extrêmement divers et nombreux. Pour mon propos je n'en retiendrai qu'un seul. Il s'agit du dispositif discursif qu'on appellera « argument » et qui, formellement, consiste en une séquence discursive constituée de deux segments, en général de grandeur propositionnelle, reliés par une fonction particulière. Cette fonction est telle que l'un des segments (que nous conviendrons d'appeler « raison ») est énoncé dans le but d'étayer l'autre segment (que nous appellerons « conclusion »). Cette fonction d'« étayage » est évidemment centrale dans la mesure où c'est elle qui permet de caractériser la séquence comme argumentative. On peut la rapprocher de ce que Ducrot (1980) appelait « orientation argumentative ». « Étayer » doit donc s'entendre au sens de « accroître la crédibilité » : observer par exemple que tel segment *q* étaye tel segment *p*, cela veut dire que le contenu de *q* est de nature à renforcer le crédit que l'on peut accorder au contenu de *p*.<sup>5</sup> Je symboliserai ce type de séquence par [C, R], 'C' représentant la conclusion, 'R' la raison.

<sup>5</sup> Cette conception de l'argumentation a été exposée notamment dans Apothéloz et Brandt (1992) et Apothéloz, Brandt et Quiroz (1993). Une conception assez voisine est celle de Toulmin (1958). Cette relation d'étayage correspond à ce qu'on appelle généralement « justification » (par opposition à « explication »).

Précisons encore qu'un argument, dans sa formulation, n'est pas nécessairement toujours complet. Beaucoup d'arguments que nous produisons quotidiennement ne consistent qu'à formuler le segment R, et à compter sur divers indices contextuels ou situationnels pour que l'allocutaire infère par lui-même le contenu de C. Symétriquement, beaucoup de conclusions ne sont pas étayées par une raison explicite<sup>6</sup>.

Reprenons l'exemple (2) :

- (2) [...] en Angleterre aussi nous sommes fermement partisans des châtimets corporels pour les enfants, cela forme le caractère. *J'ai moi-même été rossé à mort, je m'en porte fort bien.* (J. Anouilh, F)

Cet enchaînement peut être analysé comme suit : on a ici d'abord la formulation d'une conclusion, puis la formulation d'une raison (qui a la forme d'un témoignage personnel) en faveur de cette conclusion. Soit :

C = « les châtimets corporels forment le caractère »

R = « J'ai moi-même été rossé à mort, je m'en porte fort bien ».

Il n'est bien entendu pas question ici de porter un jugement sur la validité de cet argument, mais seulement d'observer que *du point de vue de l'énonciateur*, le témoignage R est bel et bien présenté comme destiné à accréditer C – du moins un contenu directement inférable à partir de C (par ex. « je suis favorable aux châtimets corporels »).<sup>7</sup>

### 3. Quelques emplois argumentatifs du parfait d'expérience

En examinant de nombreux énoncés comportant un parfait d'expérience, on observe que ceux-ci sont très souvent employés avec une fonction de raison. En voici quelques illustrations (comme plus haut, l'énoncé comportant un parfait d'expérience est en italiques) :

- (9) Beaucoup d'artistes célèbres ont eu des manies bizarres aux heures du travail. Balzac s'en attribuait plus qu'il n'en avait réellement, et on lui en a prêté plus encore. *Je l'ai surpris plus d'une fois, en plein jour, travaillant comme tout le monde, sans excitants, sans costume, sans aucun signe d'enfantement douloureux, riant dès l'abord, l'œil limpide et le teint fleuri.* (G. Sand, F)

- (10) Le crépuscule excite les fous. – Je me souviens que j'ai eu deux amis que le cré-

<sup>6</sup> Il n'est pas possible dans le cadre de cet article d'analyser plus en détail ce que nous appelons « étayage ». Précisons cependant qu'il est d'usage de distinguer justification et explication, deux types de relations qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement exclusifs. Pour qu'il y ait étayage au sens où on l'entend ici, la relation doit avoir une certaine dimension justificative. Sur cette distinction, voir par exemple Govier (1987, Chap. 8) et Apothéloz et Brandt (1992).

<sup>7</sup> Notons au passage que dans ce texte, R est donné après C. L'ordre C-R est beaucoup plus fréquent que l'ordre inverse, raison pour laquelle nous l'avons retenu pour notre schéma général [C, R].

puscule rendait tout malades. L'un méconnaissait alors tous les rapports d'amitié et de politesse, et maltraitait, comme un sauvage, le premier venu. *Je l'ai vu jeter à la tête d'un maître d'hôtel un excellent poulet*, dans lequel il croyait voir je ne sais quel insultant hiéroglyphe. (C. Baudelaire, *Petits poèmes en prose*, 93)

- (11) — A 40 ans, avez-vous peur que les propositions de rôles déclinent ?  
 — Non, pas du tout. Pour moi l'âge... [...] je sais pas ce que c'est l'âge... *J'ai connu des hommes très vieux, des hommes moins vieux. J'ai connu des femmes plus belles à 60 ans qu'à 30.* [...] L'âge, j'ai l'impression qu'on s'en fiche pas quand on est petit, parce qu'on grandit et qu'on est content de grandir. (interview d'une comédienne, internet, 2007)

Dans (9), George Sand (il s'agit d'un extrait d'*Histoire de ma vie*) explique qu'il y a toutes sortes de rumeurs sur la façon dont Balzac travaillait, et que ces rumeurs ne sont pas vraiment fondées. Pour étayer ses dires, elle évoque certaines visites qu'elle lui a rendues et ce qu'elle a alors pu observer (cf. *Je l'ai surpris plus d'une fois, en plein jour, travaillant comme tout le monde, sans excitants...*). Cette évocation, qui utilise un parfait d'expérience, est donnée comme une raison en faveur d'une conclusion qui est ici explicite : *Balzac s'en attribuait plus qu'il n'en avait réellement, et on lui en a prêté plus encore.*

Dans (10), l'énonciateur veut accréditer la thèse (C) selon laquelle *le crépuscule excite les fous*. Pour ce faire, il évoque les comportements étranges de l'un de ses amis, à qui il est arrivé de (R) *jeter à la tête d'un maître d'hôtel un excellent poulet*. Ce témoignage est donné comme un étayage de la thèse initiale.

Dans (11), une comédienne explique qu'elle n'accorde aucune importance à l'âge (C : *je sais pas ce que c'est l'âge*). A l'appui de cette affirmation, elle évoque diverses expériences de rencontres (R : *J'ai connu... j'ai connu...*). Ici encore les énoncés comportant un parfait d'expérience ont un statut de « raisons » formulées en faveur de la « conclusion » *je sais pas ce que c'est l'âge* (signifiant ici 'je n'accorde aucune importance à l'âge').

La relation d'étayage peut être signalée par un connecteur (cf. 12–13) ou suggérée par les deux-points typographiques (cf. 14).

- (12) Le cannabis est la drogue illégale la plus consommée en Suisse. Le décalage entre la loi, qui interdit la consommation de cette substance, et la réalité est important, **puisque** de très nombreuses personnes ont consommé au moins une fois du cannabis dans leur vie en dépit de l'interdiction. (Brochure officielle, 2008).
- (13) **Il est vrai qu'**on a parfois attribué à une autre cause cette prédominance du droit pénal dans les sociétés inférieures. (E. Durkheim, F)
- (14) Montauquier, il le connaît de vue : à la piscine, au supermarché, il l'a souvent rencontré avec ses chérubins. (V. Therame, F)

Un dernier exemple encore. Le texte intitulé *Le mauvais vitrier* (Baudelaire, *Petits poèmes en prose*) débute par une assertion générale – une sorte de « thèse » ou, dans ma terminologie, une conclusion – selon laquelle...

- (15) Il y a des natures purement contemplatives et tout à fait impropres à l'action, qui cependant, sous une impulsion mystérieuse et inconnue, agissent quelques fois avec une rapidité dont elles se seraient crues elles-mêmes incapables. (*op. cit.*, 51)

Le texte continue en évoquant divers exemples d'actes inhabituels et fantasques, qui exemplifient et par là même accèdent la thèse en question. Voici deux de ces évocations : la première concerne un ami du narrateur ; la seconde le narrateur lui-même. Dans chacune d'elles, où apparaît un parfait d'expérience, la forme verbale est accompagnée d'un adverbial quantifieur de fréquence (*une fois, plus d'une fois*) :

- (16) *Un de mes amis, le plus inoffensif rêveur qui ait existé, a mis une fois le feu à une forêt pour voir, disait-il, si le feu prenait avec autant de facilité qu'on l'affirme généralement.* (*op. cit.*, 51)
- (17) *J'ai été plus d'une fois victime de ces crises et de ces élans, qui nous autorisent à croire que des Démons malicieux se glissent en nous et nous font accomplir, à notre insu, leurs plus absurdes volontés. Un matin, je m'étais levé maussade...* [suit le récit d'un acte inhabituel]. (*op. cit.*, 52)

On retrouve dans (16)–(17) la même structure argumentative que dans les exemples précédents : les énoncés en italiques expriment chacun une raison, sous forme de témoignage ou d'illustration, en faveur de la conclusion formulée dans l'extrait (15).

Dans ces extraits on voit par ailleurs clairement fonctionner trois types de séquences textuelles :

- (i) celle ayant le statut de C (cf. 15),
- (ii) (ii) celle ayant le statut de R relativement à C, où on trouve nos parfaits d'expérience (cf. 16 et la première partie de 17),
- (iii) (iii) une séquence narrative (cf. 17, à partir de *Un matin...*). Cette dernière débute elle-même par l'arrière-plan de la narration (*je m'étais levé maussade...*), selon un schéma narratif tout à fait habituel (le plus-que-parfait, qui est très caractéristique, avec l'imparfait, de ces formulations d'un arrière-plan précédant les événements constituant la narration *stric- to sensu*).

#### 4. La résultativité propre au parfait d'expérience

Arrêtons-nous un instant sur le terme de *parfait d'expérience*. Quoi qu'on puisse penser de cette appellation, dont on pourrait critiquer le caractère « psychologique », force est de reconnaître qu'elle rend assez bien compte des intentions sous-jacentes à la plupart des emplois observés. En effet, fondamentalement, les énoncés au parfait d'expérience servent à affirmer l'existence d'une situation passée (dans le cas du passé composé) pour indiquer que, à un moment de référence postérieur à cette situation (le présent, dans le cas du passé composé), il subsiste quelque chose de cette situation, sous la forme d'une trace mémorielle, d'un vécu, d'une « expérience »

précisément. L'assertion d'existence des énoncés au parfait d'expérience permet de faire valoir, au moment de référence, les séquences de cette situation sous forme de vécu ou d'expérience. On est bien typiquement ici dans une logique de parfait, et le parfait d'expérience exprime bel et bien un type de résultativité.

Ainsi, c'est parce que l'énonciateur a lui-même été rossé et qu'il s'en porte bien, qu'il est aujourd'hui fondé à porter un jugement positif sur les châtements corporels (ex. 2) ; c'est parce qu'elle a surpris plusieurs fois Balzac travaillant normalement, « sans excitants », « en plein jour », que G. Sand est fondée à dire que les manies qu'on attribue à cet auteur sont, en partie au moins, de la pure affabulation (ex. 9) ; c'est parce qu'il sait que X a souvent rencontré Montauquier à la piscine et au supermarché que l'énonciateur de (14) est fondé à dire que X connaît Montauquier, ne serait-ce que de vue ; etc.

Cependant, l'état résultant mis en évidence par ces parfaits, caractérisé rapidement ci-dessus comme trace mémorielle, vécu, expérience (on pourrait ajouter « connaissance »), est assez différent de ce qu'on entend habituellement par le terme d'« état résultant » (ou par celui d'« accompli », en linguistique française). Cette différence est particulièrement perceptible avec les prédicats transitionnels. Imaginons une fête réunissant beaucoup de monde. Quelqu'un qui vient d'arriver me demande si monsieur X viendra. Ayant déjà aperçu monsieur X au cours de cette fête, je réponds :

(18) Il est venu.

Ce passé composé, indiscutablement résultatif, n'a rien à voir avec le parfait d'expérience. Dans (18) il s'agit de désigner l'état résultant, actuellement vérifié, du procès consistant à *venir* ; *Il est venu* équivaut alors pratiquement à 'il est là', 'il est présent'. C'est cette valeur qu'on appelle traditionnellement « accompli » dans la tradition grammaticale française. Mais ce qu'il faut bien voir, c'est que l'état résultant est ici directement déductible du sens même du verbe utilisé (*venir* est un verbe transitionnel). En d'autres termes, ce qu'exprime cet emploi du passé composé, c'est quelque chose qu'on pourrait gloser techniquement comme : 'l'événement désigné par le verbe a eu lieu et l'état résultant consécutif à cet événement est actuellement valide'.

Pour sanctionner terminologiquement la différence qu'il y a entre la résultativité de (18) et celle propre au parfait d'expérience, M. Nowakowska et moi-même avons proposé de distinguer, à l'intérieur de la résultativité, entre résultativité sémantique (i.e. sémantiquement déductible du sens du verbe) et résultativité pragmatique (Apothéloz et Nowakowska, à par.).

Mais l'intérêt de cette distinction va au-delà de la question du parfait d'expérience. En effet, typiquement, les verbes non transitionnels ne peuvent donner lieu qu'à une forme pragmatique – i.e. pragmatiquement inférable – de résultativité. Tel est le cas de formulations comme *il a couru*, *il a pleuré*, *il a travaillé*, *il a éternué*, etc. En d'autres termes la résultativité du parfait d'expérience est un cas particulier de la résultativité pragmatique.

### En guise d'épilogue

Les rendements argumentatifs des énoncés au parfait d'expérience ne sont, au fond, qu'une exploitation discursive de leur résultativité pragmatique. C'est leur forme particulière de résultativité, autrement dit leur incidence et leur pertinence au moment de référence, qui est investie de valeur argumentative. Tel est du moins ce qui paraît expliquer les exemples analysés dans ce bref article : ces exemples montrent que les énoncés comportant un parfait d'expérience sont argumentativement orientés.

### BIBLIOGRAPHIE

- Apothéloz D., Brandt P.-Y. (1992), « Relation d'étayage : justification et/ou explication ? » in : *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, 60, 55–88.
- Apothéloz D., Brandt P.-Y., Quiroz G. (1993), « The function of negation in argumentation » in : *Journal of Pragmatics*, 19, 23–38.
- Apothéloz D., Nowakowska M. (à par.), « Note sur la résultativité et la valeur de parfait : leur expression en polonais » in : *Cahiers Chronos*, 21.
- Benveniste E. (1959), « Les relations de temps dans le verbe français », in : *Bulletin de la Société de Linguistique*, LIV, fasc. 1. Repris in : *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966, 237–250.
- Comrie B. (1976) *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dahl Ö. (1985), *Tense and aspect systems*, Oxford, Blackwell.
- Desclés J.-P., Guentchéva Z. (2003), « Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle » in : *Langue française*, 138, 48–60.
- Ducrot O. et al. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- Govier T. (1987), *Problems in argument analysis and evaluation*, Dordrecht, Foris Publications.
- Guentchéva Z. (1990), *Temps et aspect : l'exemple du bulgare contemporain*, Paris, Editions du CNRS.
- Jespersen O. (1924), *The Philosophy of Grammar*, London, George Allen & Unwin Ltd. Trad. franç. *La philosophie de la grammaire*, Paris, Minuit, 1971.
- Karolak S. (2007), *Składnia francuska o podstawach semantycznych*, tom 1, Kraków, Collegium Columbinum.
- Karolak S. (à par.), « L'aspect dans une langue : le français » in : *Travaux de linguistique*.
- Leech G.N. (1971), *Meaning and the English Verb*, London, Longman.
- McCawley J.D. (1971), « Tense and time reference in English » in : C.J. Fillmore, D.T. Langendoen (eds), *Studies in linguistic semantics*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 96–113.
- Mittwoch A. (2008), « The English Resultative perfect and its relationship to the Experiential perfect and the simple past tense » in : *Linguistics and Philosophy*, 31, 323–351.
- Ritz M.-E. (2002), « The semantics of the passé composé in contemporary French : towards an unified representation » in : *Cahiers Chronos*, 9, 31–50.
- Świątkowska M. (1977), *Les interjections en français moderne*, thèse de doctorat, Kraków, Uniwersytet Jagielloński.
- Świątkowska M. (1987), *L'imparfait en français moderne*, Kraków, Uniwersytet Jagielloński.
- Świątkowska M. (2000), *Entre dire et faire. De l'interjection*, Kraków, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego.

- Świątkowska M. (2006), « L'interjection : entre deixis et anaphore » in : *Langages*, 161, 47–56.
- Toulmin S. (1958), *The uses of argument*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Vet C. (1992), « Le passé composé : contextes d'emploi et interprétation » in : *Cahiers de Praxématique*, 19, 37–59.

### Abstract

#### *About the argumentative use of the experiential perfect*

It is generally considered that the perfect (e.g. the English *present perfect*, or the French *passé composé*) indicates the continuing present relevance of a past situation. One type of perfect is called *experiential* (or *existential*) *perfect*. This article examines the relations between this type of perfect and argumentative discourse. In the first section, the main semantic and logical properties of the experiential perfect are presented. The second section is devoted to defining the notion of argument. The third section examines several examples of argumentative sequences including an experiential perfect.

### Streszczenie

#### *O użyciu argumentacyjnym perfectum doświadczalnego*

Uważa się powszechnie, że *perfectum* (ang. *present perfect* lub franc. *passé composé*) wskazuje na trwający w teraźniejszości rezultat sytuacji przeszłej. Jeden z rodzajów *perfectum* nosi nazwę doświadczalnego lub egzystencjalnego. W niniejszym artykule Autor omawia związki między tym rodzajem *perfectum* a dyskursem argumentacyjnym. W pierwszej części przedstawiono główne semantyczne i logiczne właściwości *perfectum* doświadczalnego. W części drugiej definiuje pojęcie argumentu. Część trzecia to omówienie przykładów sekwencji argumentacyjnych zawierających *perfectum* doświadczalne.